

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 13 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections du bureau de l'UNPS : mis en minorité, MG France piétine les principes démocratiques, la pluralité syndicale, la pluralité d'exercice, la pluralité de pensée !

Savamment orchestrée et négociée en amont des élections du bureau de l'UNPS, l'entrée de MG France, très bien élu le 09 juillet avec 31 voix, se solde par une démission et un communiqué de presse 48h plus tard, sur fond de règlements de comptes et d'ingérence syndicale.

Champion du progressisme et de l'accompagnement de l'étatisation du système de santé, donneur de leçons de coopérations interprofessionnelles et d'esprit collaboratif, MG France dans un communiqué de presse du 11 juillet dépasse les limites de l'acceptable en justifiant sa démission au lendemain de son élection par différents motifs fallacieux parmi lesquels l'élection du président de la FNI au titre de vice-président, à la place d'Annick Touba.

Dans son communiqué MG France regrette en effet que « *Le SNIIL, premier syndicat infirmier aux élections professionnelles et partisan d'une coopération constructive infirmiers-médecins (soit)écarté.* ». De toute évidence les farouches défenseurs de l'exercice en Maisons de Santé, promoteurs d'équipes de premiers recours dès lors qu'ils en auraient le pilotage, expérimentateurs du salariat des infirmières à leur service et payées par l'assurance maladie, se sentent bien seuls dès lors qu'ils sont privés de la caution infirmière que leur apporte le SNIIL et sa présidente, partout et sans réserve.

Alors que le président de la FNI a recueilli 31 voix sans faire campagne, la présidente du SNIIL a réalisé en effet un des plus mauvais score avec seulement 11 voix. Mais la vox populi, MG France n'en a que faire lorsqu'elle ne sert pas les intérêts des médecins nostalgiques de la hiérarchie hospitalo-universitaire, et c'est sans inhibition que le syndicat de médecins déverse sa hargne sur la FNI : « *L'UNPS choisit d'élire dans son bureau le président de la FNI, syndicat infirmier qui considère le médecin comme son ennemi et qualifie le médecin libéral de « médecin patron».*

Scandalisée par autant de mépris pour les infirmières libérales et leur capacité à s'autodéterminer, la FNI tient à rappeler qu'à aucun moment elle ne s'est opposée à l'idée qu'il faille renforcer les collaborations interprofessionnelles et la coordination des parcours de soins dans l'intérêt de nos patients . Elle a fait bien avant le SNIIL des propositions innovantes et très concrètes, qu'elle a remises à Marisol Touraine dès sa prise de fonction, sous la forme d'un livre blanc intitulé « Horizon 2030, vision pour les soins infirmiers ambulatoires ».

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 – Fax : 01 47 42 90 82

Internet : <http://www.fni.fr> – E-mail : fni@fni.fr

Siret : 302 999 024 000 11

Fédération Nationale des Infirmiers

Loin de vouloir opposer infirmières libérales et médecins qui entretiennent sur le terrain d'excellentes relations de travail dépourvues de tout lien de subordination, la proposition phare de la FNI consiste à revendiquer l'inscription dans la loi du concept « d'infirmière de famille, infirmière référente », comme le préconise l'OMS, en parallèle au « médecin traitant » dont le rôle est marbré. Cette proposition a d'ailleurs été retenue par Claude Greff, députée infirmière, qui a déposé un amendement au projet de loi Touraine, allant dans ce sens, amendement malheureusement rejeté par la ministre.

A la lecture du communiqué de presse indigne de MG France, force est de constater que ces propositions ne sont certainement pas compatibles avec la vision paternaliste et rétrograde des relations médecins/infirmières que ce syndicat entretient. On comprend bien dès lors qu'il puisse regretter d'avoir été élu sans la présidente du SNIIL « embarquée » dans ses valises.

La FNI n'est à la solde de personne et considère que l'indépendance professionnelle et l'autonomie financière des infirmières libérales sont menacées. C'est certainement sur le fond ce qui indispose MG France qui, il faut le rappeler, était détenteur du pouvoir de vote du SNIIL, absent lors du vote de validation du cycle des négociations interprofessionnelles en plénière de l'UNPS fin 2014.

Contact presse

Fédération Nationale des Infirmiers

01 47 42 94 13